

AVIS DE SORTIE

A transmettre dans les 5 jours ouvrables¹ : centre.phare@spfb.brussels

Centre pour enfants : CJES ☐ LCAE ☐ CAJENS ☐

Centre pour adultes : CAJA ☐ LCAA ☐

Nom du centre

Nom de la personne :

Prénom :

N° de dossier :

Date de naissance :

Date de sortie :

Motif de la sortie :

.....

.....

.....

¹ En application de l'article 86 de l'arrêté du 08 février 2024 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux logements collectifs adaptés (LCA) et de l'article 74 de l'arrêté du 08 février 2024 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux centres d'activités de jour (CAJ).
Concernant les CJES : article 5 point 18 de l'arrêté 99/262/E2.